



Ville de Mauriac

Service Population

Carte Nationale d'Identité

Passeport

1) PREPARATION DU DOSSIER

- Remplir le formulaire CERFA N°12100*02 (majeur) ou N°12101*02 (mineur) **au stylo noir**
- ou faire **une pré-demande en ligne** sur ants.gouv.fr > réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI majeur ou mineur, **veuillez l'imprimer ou récupérer le numéro**
 - ↳ **Attention à bien renseigner l'état-civil complet des parents**

Pièces à joindre au dossier

- 1 photographie d'identité (3,5 x 4,5 cm) de face, récente, tête nue (pas de lunettes, pas de bandeau dans les cheveux...)
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la mairie de naissance si pas de dématérialisation des actes sur la plate-forme COMEDDEC)
uniquement pour :
 - ↳ une première demande de carte sécurisée ou passeport
 - ↳ si la C.N.I. ou le passeport est périmé(e) depuis plus de 2 ans
 - ↳ si la C.N.I. ou le passeport est perdu(e)
- Ancienne carte d'identité OU déclaration de perte
- 1 justificatif de domicile**, datant de moins de 6 mois (facture EDF, certificat d'imposition ou de non-imposition, facture d'eau ...) **au nom du demandeur** (si le demandeur est hébergé, attestation d'hébergement + facture + C. N. I. au nom de l'hébergeant)
- La personne majeure placée sous tutelle est autorisée désormais à présenter seule sa demande et à retirer seule son titre, sous réserve d'en avoir préalablement informé son tuteur. Il devra se munir de l'attestation du tuteur déclarant que celui-ci est informé de sa démarche – copie pièce d'identité du tuteur ainsi que le jugement de la mesure de tutelle. (Si le majeur en tutelle est dans l'incapacité de signer son titre, c'est le tuteur qui signera)
- Jugement de divorce :
 - ↳ pour les femmes divorcées (souhaitant conserver le nom de l'ex-époux)
 - ↳ pour les enfants : autorité parentale, domicile, résidence alternée+ autorisation écrite avec pièce d'identité de chaque parent

- 1 timbre fiscal de 25 €
(uniquement en cas de perte de l'ancienne carte d'identité)

- 1 timbre fiscal pour passeport
 - 86 € (majeur)
 - 42 € (entre 15 et 18 ans)
 - 17 € (moins de 15 ans)

2) DÉPOT DU DOSSIER **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

auprès du Service Population au 04 71 68 01 85

Lundi après-midi, mercredi après-midi de 13h30 à 16h45 et vendredi de 8h30 à 16h15

Pour le dépôt : la personne concernée doit être présente y compris les mineurs

Pour le retrait : la prise d'empreintes est nécessaire tant pour les passeports que pour les cartes d'identité, ainsi que pour les mineurs à partir de 12 ans

ATTENTION : Le délai de récupération du titre est de 3 mois, passé ce délai le titre sera détruit et vous serez dans l'obligation d'effectuer une nouvelle demande.

NOM :

Rendez-vous le à

En cas d'empêchement, merci de bien vouloir contacter **le Service Population au 04 71 68 01 85**